

L'OCÉAN, BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ

PREMIER PILIER DE LA STRATÉGIE MARITIME DE LA FRANCE

Eudes Riblier

« La vision maritime que la France doit développer est claire : l'océan est un bien commun de l'humanité... un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle, de la haute mer aux eaux territoriales. »

Par ces mots, le Président de la République a introduit le premier axe de la stratégie maritime nationale, lors des Assises de l'économie de la mer à Montpellier le 3 décembre 2019. Il en a ensuite développé les quatre piliers, répondant en profondeur à nos réflexions et à nos attentes :

- l'océan est un bien commun dont nous sommes tous, individuellement et collectivement responsables ;
- du fait de sa présence géographique, la France se trouve aux avant-postes des défis maritimes de notre planète, et en particulier de la préservation de sa biodiversité ;
- la France a tous les atouts pour concilier écologie et économie, pour développer une voie unissant préservation de l'océan et prospérité ;
- pour être une grande puissance maritime du ^{xxi} siècle, la France doit veiller à garantir la sécurité et la sûreté maritime : il ne saurait y avoir de prospérité sans sécurité en mer.

En même temps que l'ambition de mieux connaître pour mieux utiliser le potentiel économique que nous offre la mer, cette stratégie marque une perception nouvelle au plus haut niveau de l'État de l'importance majeure des océans dans la régulation des grands équilibres écologiques et climatiques de la planète et la volonté d'un partage de cette vision en Europe et dans les instances internationales.

Couvrant l'ensemble des mers, cette stratégie exprime la volonté de la France de promouvoir la responsabilité de tous les États pour la protection des océans, donnant un rôle particulier mais non exclusif pour ceux qui disposent d'une part de souveraineté et de juridiction sur des espaces maritimes. Il s'agit d'une avancée

**CETTE STRATÉGIE MARQUE
UNE PERCEPTION NOUVELLE
AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ÉTAT
DE L'IMPORTANCE MAJEURE
DES OCÉANS.**



majeure qui, selon les propres mots du Président de la République, doit placer notre pays « à l'avant-garde dans les instances internationales *ad hoc* pour la défense et la protection de l'océan ».

Lorsqu'en 2015 et 2017, l'Institut français de la Mer (IFM) a proposé la reconnaissance de l'Océan comme bien commun de l'humanité, puis lorsqu'en 2018 il a répondu à la proposition de Catherine Chabaud de lancer un Appel en vue de cette reconnaissance, l'IFM était convaincu de la nécessité d'une vision renouvelée de la gouvernance des mers. Le discours de Montpellier le dé-

montre à de nombreuses occasions : cette vision n'est pas antinomique de l'utilisation des richesses que l'océan nous offre. Elle en fixe seulement le cadre, les conditions, les limites. Elle en soumet l'exploitation à des préalables de connaissance, à des impératifs de précautions, à la définition de règles de surveillance et de contrôle, à la nécessité de partage des bénéfices, à la préservation de ces bienfaits pour les générations à venir.

Puisse la France avancer rapidement dans cette voie et entraîner autour d'elle États, entreprises et citoyens de plus en plus nombreux et convaincus.



Fig. 1 – Emmanuel Macron annonce un « xx^e siècle maritime » aux 15^e Assises de l'économie de la mer, le 3 décembre 2019, à Montpellier.



EXTRAIT DU DISCOURS D'EMMANUEL MACRON
 À L'OUVERTURE DES ASSISES DE L'ÉCONOMIE DE LA MER

Mardi 3 décembre 2019 à Montpellier

« La vision maritime que la France doit développer est claire. Avant d'être un espace de compétition entre les États, avant d'être le canal des échanges de biens, de services et d'informations entre les Hommes, avant même de constituer un imaginaire inépuisable pour les poètes, les artistes, l'océan est un bien commun de l'humanité – la *mare nostrum* qu'on évoque ici à Montpellier pour désigner la Méditerranée – un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle de la haute mer aux eaux territoriales. Et je veillerai à ce que la France soit à l'avant-garde dans les instances internationales *ad hoc* pour la défense et la protection des océans. L'occasion du prochain Congrès mondial de la nature en juin 2020 à Marseille devra ainsi être l'occasion pleinement saisie par les États pour promouvoir l'océan comme bien commun. Et cela doit être un bien commun parce que les chiffres le montrent, et c'est l'enjeu duquel il faut partir.

Quand je parle de bien commun, pour moi, c'est un bien commun connu et à défricher. C'est un lieu où il nous faut – et la France est, à cet égard, à l'avant-garde – concilier ces objectifs et ces usages : la préservation de la biodiversité et la nécessité de nourrir la planète.

Protéger l'océan est un impératif au moins aussi grand que celui de la préservation de l'Amazonie, qui est notre autre poumon, le poumon vert. Ces combats sont jumeaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique et en matière de lutte pour la biodiversité et ce sont deux combats essentiels sur lesquels la France s'engagera profondément.

Et lorsque je parle de bien commun c'est aussi l'engagement ici que je veux prendre devant vous. La question qui nous est aujourd'hui posée, c'est comment exploiter durablement ces ressources alimentaires, minérales, énergétiques ou biologiques sans compromettre l'équilibre fragile des écosystèmes océaniques. Il nous faut pour cela résolument explorer ces processus, documenter les écosystèmes naturels les mieux préservés.

Je souhaite aussi que ce bien commun soit protégé, à l'avenir, par un accord sur la haute mer sous l'égide des Nations unies, un accord qui permette de créer des aires protégées en haute mer, d'y imposer des études d'impacts pour certains projets et qui fasse du partage des données la norme. Cet objectif que nous partageons avec l'Union européenne, je souhaite qu'il puisse être atteint en 2020. **L'océan est un bien commun, donc, et c'est pour moi le premier objectif et le premier pilier de cette stratégie que je voulais ici clarifier, assumer. »**